Le droit et la loi comme ressources au service de la transition agroécologique – Le rôle des dérogations

Laurent Parrot[1,2,4], Chloé Faure[3]

[1] CIRAD UPR Hortsys, F-97285 Le Lamentin, Martinique, France ;
[2] HortSys, Univ Montpellier, Montpellier, France ;
[3] Science Po Grenoble, France ;
[4] UMI SOURCE, Univ Paris-Saclay.

Séminaire de l'équipe « *Biodiversité, environnements, sociétés, territoires* » du LC2S, **Jeudi 25 janvier 2024, de 14 h 00 à 16 h 00,** Faculté de droit et d'économie de Martinique, Campus de Schoelcher

Action pilotée par les Ministères de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA), de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires (MTECT), de la Santé et de la Prévention (MSP) et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR), avec l'appui financier de **l'Office Français de la Biodiversité**, dans le cadre de l'APR « *Les approches globales pour limiter l'utilisation des produits phytopharmaceutiques: Coupler le préventif et le curatif au sein des filières, des agriculteurs jusqu'aux consommateurs* », grâce aux crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan **Écophyto II+**.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

cirad

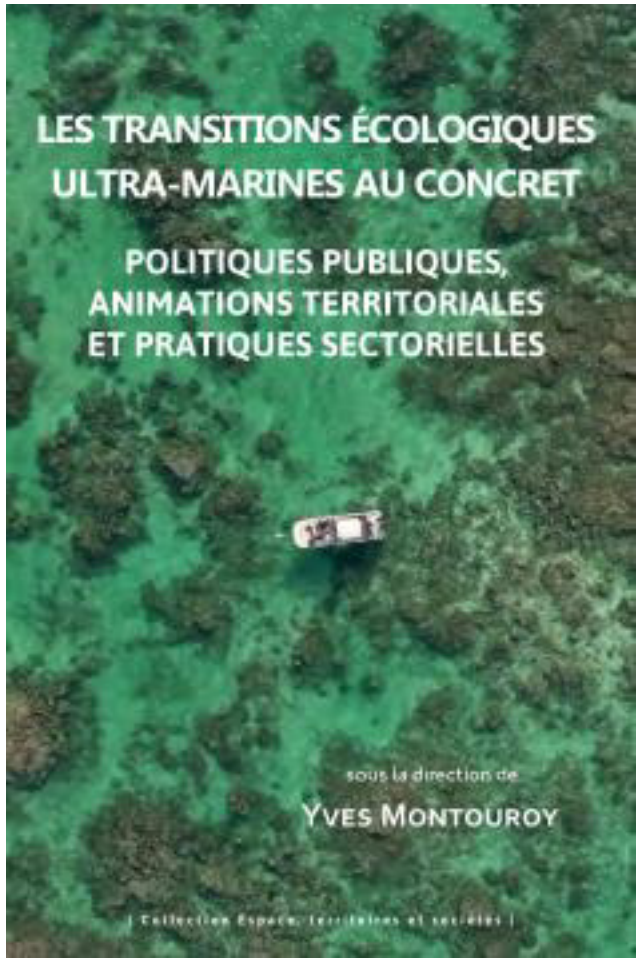

SCIENCES PO Grenoble

Chloé Faure, Raphaël Fabris-Davet, Nicolas Baraton.

ENCADREMENT JURIDIQUE DES PESTICIDES ET POUVOIR INTERPRETATIF DU JUGE : BILAN ET PERSPECTIVES.

Année 2018-2019

Mémoire de fin de premier cycle

Séminaire de recherches en

Droit de l'environnement

Sous la direction de Monsieur Dorian GUINARD

Understanding the process of pesticide regulations, a cognitive and behavioral perspective

L. Parrot[1,2,a] and C. Faure[3]

[1]CIRAD UPR Hortsys, Le Lamentin, Martinique, France; [2]HortSys, Univ Montpellier, CIRAD, Montpellier, France; [3]Science Po Grenoble, France.

Abstract

We combine methodological individualism and the cognitive and behavioral sciences to propose a framework to understand the processes of economic change. Methodological individualism states that subjective individual motivation explains social phenomena. Cognitive and behavioral sciences in medicine state that a permanently interacting cognitive triad affects human behavior: cognitions, behavior and emotions. The 3 major aspects of the cognitive triad are 1) the universality of emotions, 2) the need to recognize the emotional virtues of conflicts versus violence, and 3) the bidirectional relations between emotions, cognitions, and behavior (one affects the others and vice versa). Therefore, understanding how the components of the cognitive triad interact with each other can explain not only human decision making, but also institutional change. We test this framework to the history of pesticide regulations since 1945 in Europe through the lenses of the precautionary principle. We analyze the major turning points in pesticide regulation from the cognitive triad. Pesticide regulation evolved with a major cognitive switch from food security to environmental protection. Pesticide regulations gave substance to the behavioral requirements induced by the cognitive switch. Emotions, through cognitive dissonance, were a major factor for change as they drove the gradual cognitive switch. Cognitions, behavior and emotions interacted permanently and evolved from one temporary equilibrium to another. Put simply, a large part of what was considered as normal before is not anymore; and inversely, a large part of what was considered as abnormal before is now considered as normal. The process of change of public policies can therefore be a matter of understanding the processes underlining the cognitive triad in human decision making. This framework offers challenging interdisciplinary opportunities and renews the ways we understand institutional change for sustainable development.

Keywords: pesticides, public institutions and agroecology, history, new-institutional economics, cognitive triad, cognitions, dissonance

INTRODUCTION

Pesticide regulations do not follow a linear path. Pesticide regulations were devoted to improve food security with the Green Revolution in the seventies. Then, gradually, the technical limits of agricultural productivism and rising environmental concerns provoked a switch in the commonly accepted beliefs that productivism was flawless (Patel, 2013). In this paper, we combine the cognitive and behavioral sciences (Beck, 1991) with the New Institutional Economics (North, 1991, 2010) to understand the process of pesticide regulation. We use methodological individualism to link the micro and macro perspectives (Weber, 1922). Cognitions, beliefs, intentionality, psychology are at the roots of economics and specifically to the New Institutional Economics. We propose to add coherence to the cognitive dimension of institutional change with the cognitive triad. In the next sections, we will present several of the cognitive aspects of the New Institutional Economics and methodological individualism. We will then present the cognitive triad and the dynamics of the cognitive triad

[a]E-mail: laurent.parrot@cirad.fr

Acta Hortic. 1355. ISHS 2022. DOI 10.17660/ActaHortic.2022.1355.38
XXXI IHC – Proc. Int. Symp. on Agroecology and System Approach for Sustainable and Resilient Horticultural Production
Eds.: M.C. Dussi and S. Simon

Typoclim
Typology and assement of policy instruments to promote agricultural adaptation to climate change

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

cirad

Introduction

- L'ambivalence des pesticides de synthèse
- Controverses scientifiques, intérêts divergents

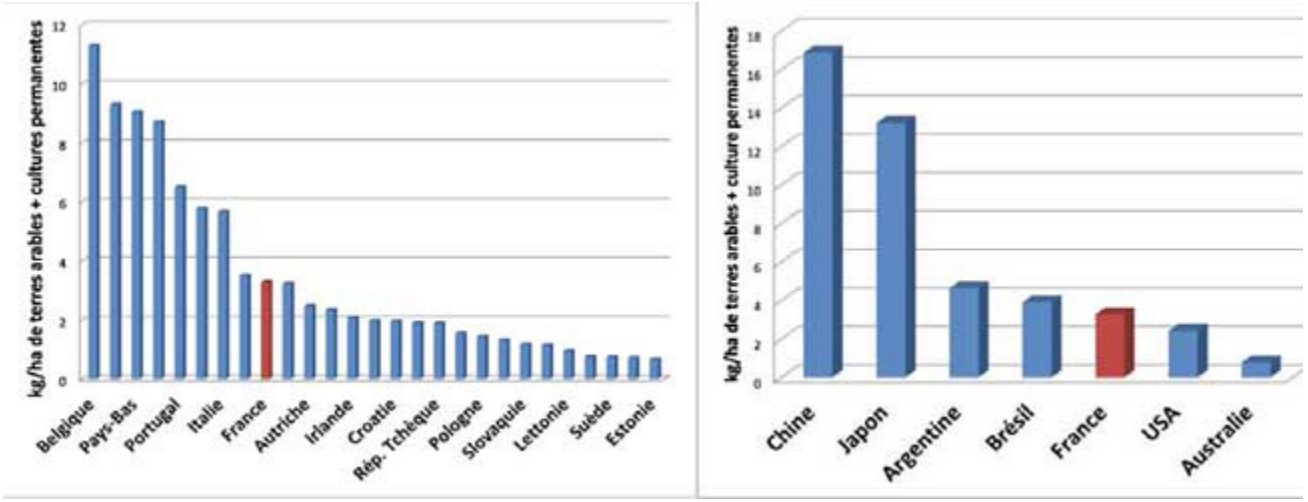

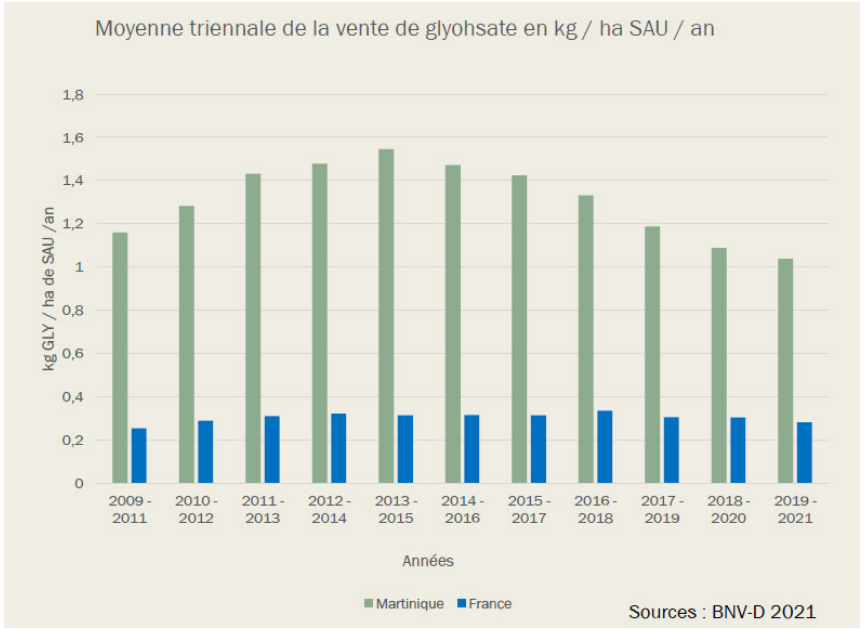

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

cirad

Partie I - L’essor et le déclin du paradigme d'intensification agricole : de la sécurité alimentaire à la sécurité sanitaire

Entre entomophobie et besoin nourrir la population au lendemain de la 2nde guerre mondiale : une nécessaire utilisation intensive des pesticides de synthèse

1968
Conférence de l'Unesco sur l'Homme et la biosphère
« *La Bombe P* » de Paul et Anne Ehrlich

1930 — 1940 — 1945 — 1950 — 1960 — 1970

1939
Apparition du dichlorodiphényltricloroéthane (DDT)

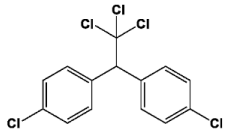

1962
« *Silent Spring* »
de Rachel Carson
Naissance de la PAC

1967
Marrée noire de Torrey Canyon

Développement de la chimie organique de synthèse
(organochlorés et organophosphorés)

Post WW2: assurer les besoins alimentaires de la population et le revenu des agriculteurs

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

cirad

Une Européanisation des politiques en réponse à la prise de conscience collective des effets sur la santé humaine des pesticides de synthèse

Année européenne de protection de la nature

1970

1972
Conférence de l'ONU sur l'Environnement à Stockholm
Création du PNUE

Adoption par l'OCDE du principe « pollueur-payeur »

1973
Premier Programme d'Action pour l'Environnement de l'Union Européenne

1974
Usine Hopewell, Etats-Unis

1975

1976
Catastrophe Seveso, Italie

1978
Love Canal, Etats-Unis

1979
Chlordécone: cancérogène possible (OMS et CIRC)

1980

Organochlorés: premières interdictions (dieldrine, DDT …)

1983

1984
Catastrophe de Bhopal, Inde

1985

1986
Acte Unique européen
Apparition de l'objectif de protection de l'environnement (Titre VII)

Crise de la vache folle

Affaire du sang contaminé

1990
500 espèces d'insectes et acariens résistantes aux pesticides

1991
Conférence de Wingspread
Premières réflexions sur les perturbateurs endocriniens

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

cirad

Le principe de précaution : une alerte à l'utilisation des pesticides

Principe de précaution et encadrement contraignant des pesticides

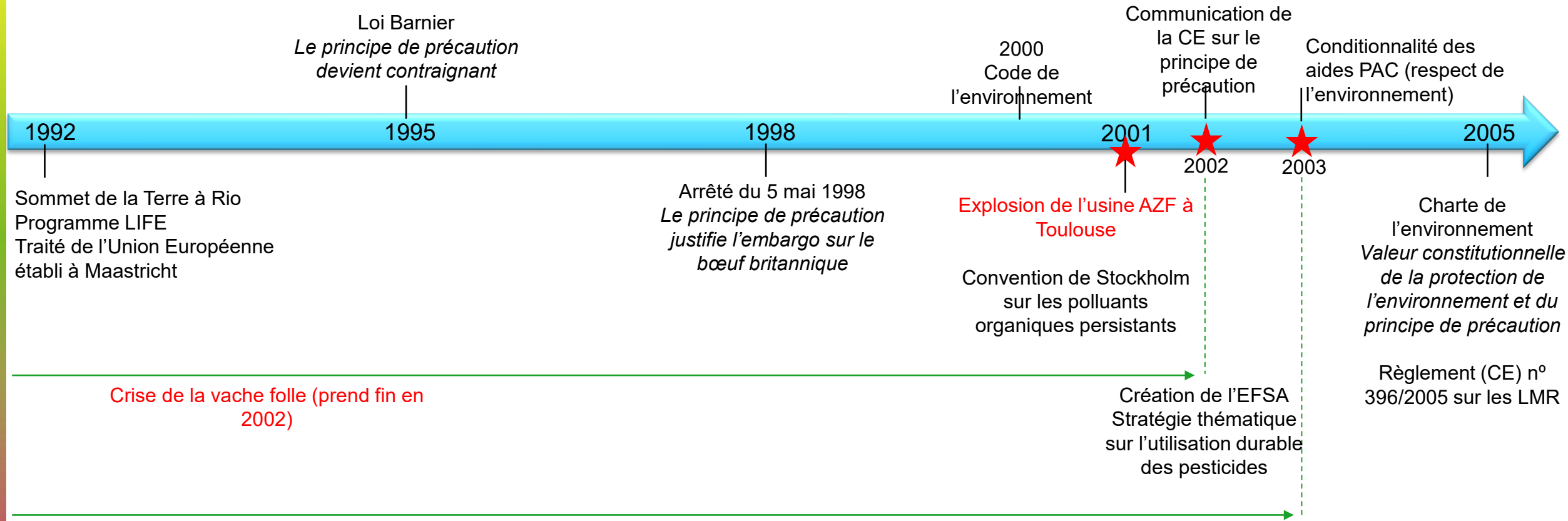

8

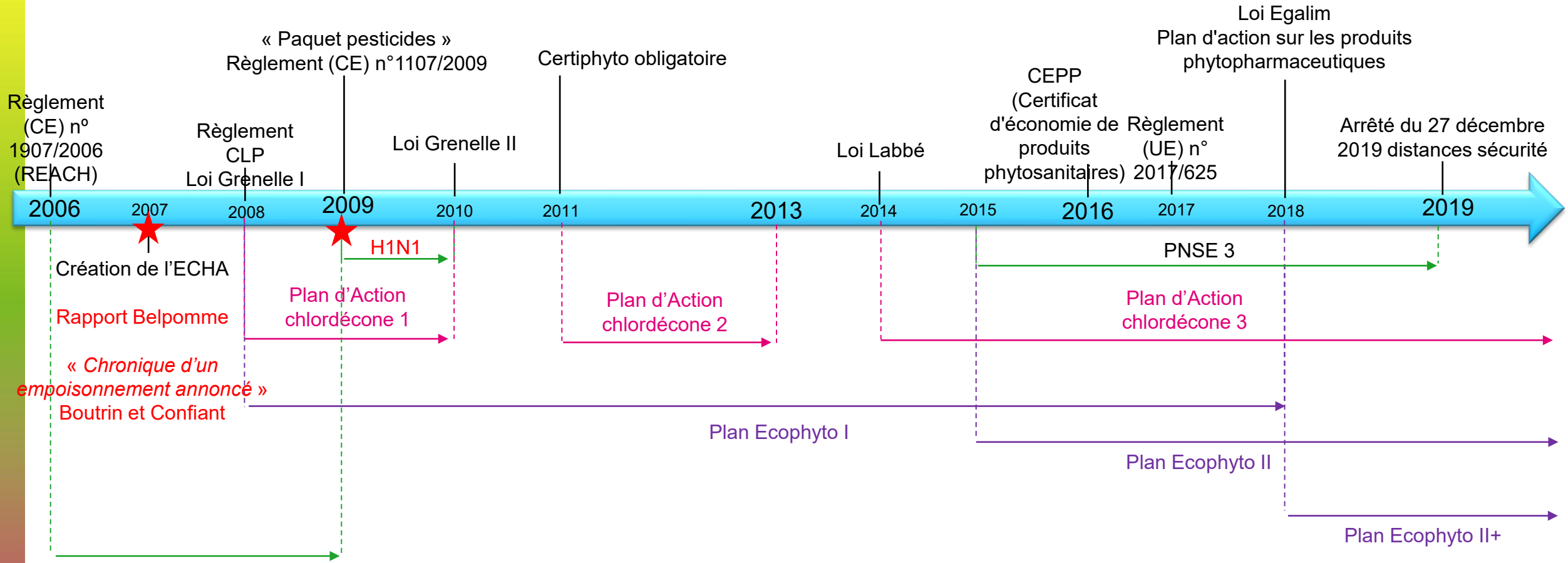

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

cirad

« *Le **principe de précaution**, selon lequel l'absence de certitudes, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles à l'environnement à un coût économiquement acceptable* »

(*article L110-1 du Code de l'Environnement*)

Application à la protection de l'environnement // de la santé humaine

≠ principe de prévention (Fantoni-Quinton & Saison-Demars, 2017)

Partie 2 - Cadrage national et mise en œuvre en outre-mer

- L'intégration de la dimension environnementale par le **Grenelle de l'environnement en 2007**
- Les mises en œuvre de la réduction des pesticides de synthèse dans les DOM: **spécificités** Outre-Mer
- La crise du **chlordécone** aura cristallisé les liens inextricables entre la santé humaine, l'environnement, les rapports de pouvoir et les niveaux de connaissances.

Partie 3 - Principes de précaution et jeux d’acteurs en Outre-Mer

3.1. La dérogation comme exception

- Une dérogation constitue une **exception** dans l'application d'une règle d'origine contractuelle, légale, ou administrative.
- Des dérogations, par exemple, sont accordées dans le cas où une entreprise souhaite utiliser un produit phytopharmaceutique pour un usage qui n'est pas prévu dans son autorisation de mise en marché.
- Si elle offre un cadre d'adaptation pertinent en fonction des contextes observés, dans certains cas, elle peut être perçue comme un vecteur de **distorsions concurrentielles** (La Documentation française, 2011 ; DGCCRF, 2020).
- Exemple EGALIM (ecolabels & bio France /Martinique (%): 50/20 & 20/5)

3.2. La dérogation comme instrument

- La directive (CE) n° 128/**2009** du « *paquet pesticides* », interdit les épandages aériens de pesticides de synthèse dans tous les pays membres, prévoit des dérogations pour certaines cultures : banane, riz, vigne et maïs.
- En Martinique, la première dérogation signée par le Préfet de la Martinique le 8 décembre **2011** autorise les épandages aériens pour lutter contre la maladie de la cercosporiose noire dans les bananeraies (Question à l'Assemblée Nationale n°3738 de M. Marie-Jeanne Alfred, épandage aérien à la Martinique, 2011).
- Elle est annulée sous la pression des associations environnementales guadeloupéennes. Le Conseil d'État a ainsi donné raison aux associations AFSA, AMAZONIA et ENVIE-SANTE en **2014**, notamment car le dernier arrêté mettant en place la dérogation « *méconnaît les principes constitutionnels de précaution et de participation du public* » (Conseil d'État, Juge des référés, 06/05/2014, 376812, Inédit au recueil Lebon, 2014).

3.3. La dérogation et luttes sociales

- Les spécificités des DOM sont-elles toujours justifiées ? (…) dans une **concurrence** ouverte au service du bon fonctionnement de tous les marchés (DGCCRF, 2020).
- Revenir à la garantie d'une « *qualité saine, loyale et marchande* » d'un produit.
- Le bon fonctionnement de la concurrence n'est pas seulement un moyen de garantir aux consommateurs des **prix** compétitifs : elle a pour vocation à être bénéfique aux **consommateurs** et aux **entreprises**, auxquelles elle permet de « *lutter* » à armes égales sur le marché en faisant valoir leurs atouts propres (DGCCRF, 2020 : 3).
- La concurrence est un moyen de stimuler **l'innovation** et de garantir des règles loyales œuvrant à des relations productives et commerciales équilibrées : nouveaux produits, nouvelles techniques.

- En revanche, les régimes de dérogation, la multiplicité des scènes d'action et des échelles d'intervention masquent une contradiction profonde entre un **développement durable** et des modèles politiques et économiques basés sur la concurrence et la **compétitivité**.
- Sur le fonds, le décalage cognitif entre un développement durable et des divergences d'intérêts traduit les contradictions des modèles de représentation politiques et économiques. Les principes de précaution et les dérogations ne sont alors que quelques-unes de l'expression de ces **divergences**.
- Comment par exemple concilier **concurrence et coopération** entre entreprises ? Comment concilier les vertus des démarches participatives et de consensus avec des relations de compétitivité, de concurrence, et donc, de **pouvoir** ? Une transition agroécologique et un développement durable peuvent-ils être atteints avec un régime compétitif, concurrentiel et des abus de pouvoir ?

Conclusion

- Le principe de précaution s'inscrit dans un contexte de controverses et de contradictions. Or ces contradictions s'inscrivent également dans des rapports de force, des jeux d'acteurs, et donc, des relations de **pouvoir**.
- Comment mettre en parallèle des intérêts divergents et la question du **développement durable**? Le développement durable s'appuie en effet sur les approches **participatives** et il pose la question de la **responsabilité**.
- Comment alors **concilier** les vertus des approches participatives avec des intérêts et des modèles économiques et politiques qui entrent en contradiction avec elles, et notamment le jeu de la concurrence ? Comment concilier des entreprises dont le fonctionnement est par définition déterminé par la recherche du profit et des associations dont le but est par définition non lucratif? En somme peut-il exister un développement durable sans alliance?

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité
cirad

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

cirad

LA RECHERCHE AGRONOMIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Cirad, septembre 2021. Délégation à la communication. Illustration : Delphine Guard-Lavaure

INNOVONS ENSEMBLE POUR LES AGRICULTURES DE DEMAIN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

cirad

Six thématiques de recherche prioritaires

- Promouvoir des **approches territoriales** comme leviers de développement durable et inclusif
- Accompagner toutes les agricultures du Sud au **changement climatique**
- Développer une ingénierie des **transitions agroécologiques**
- Préserver la **biodiversité** comme levier de développement et de résilience
- Accompagner la transition vers des **systèmes alimentaires** plus durables et inclusifs
- Proposer une **approche intégrée de la santé** des animaux, des plantes et des écosystèmes, en lien avec la santé publique

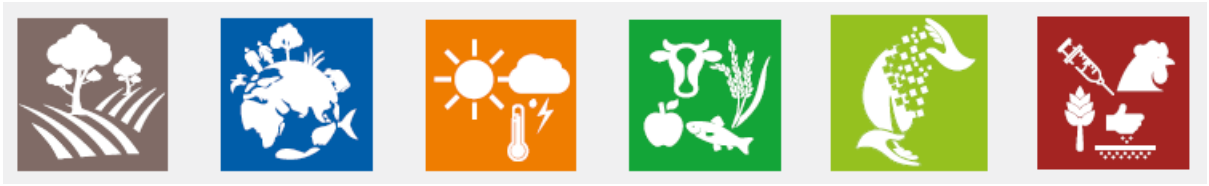

Les dispositifs de recherche et de formation en partenariat (dP)

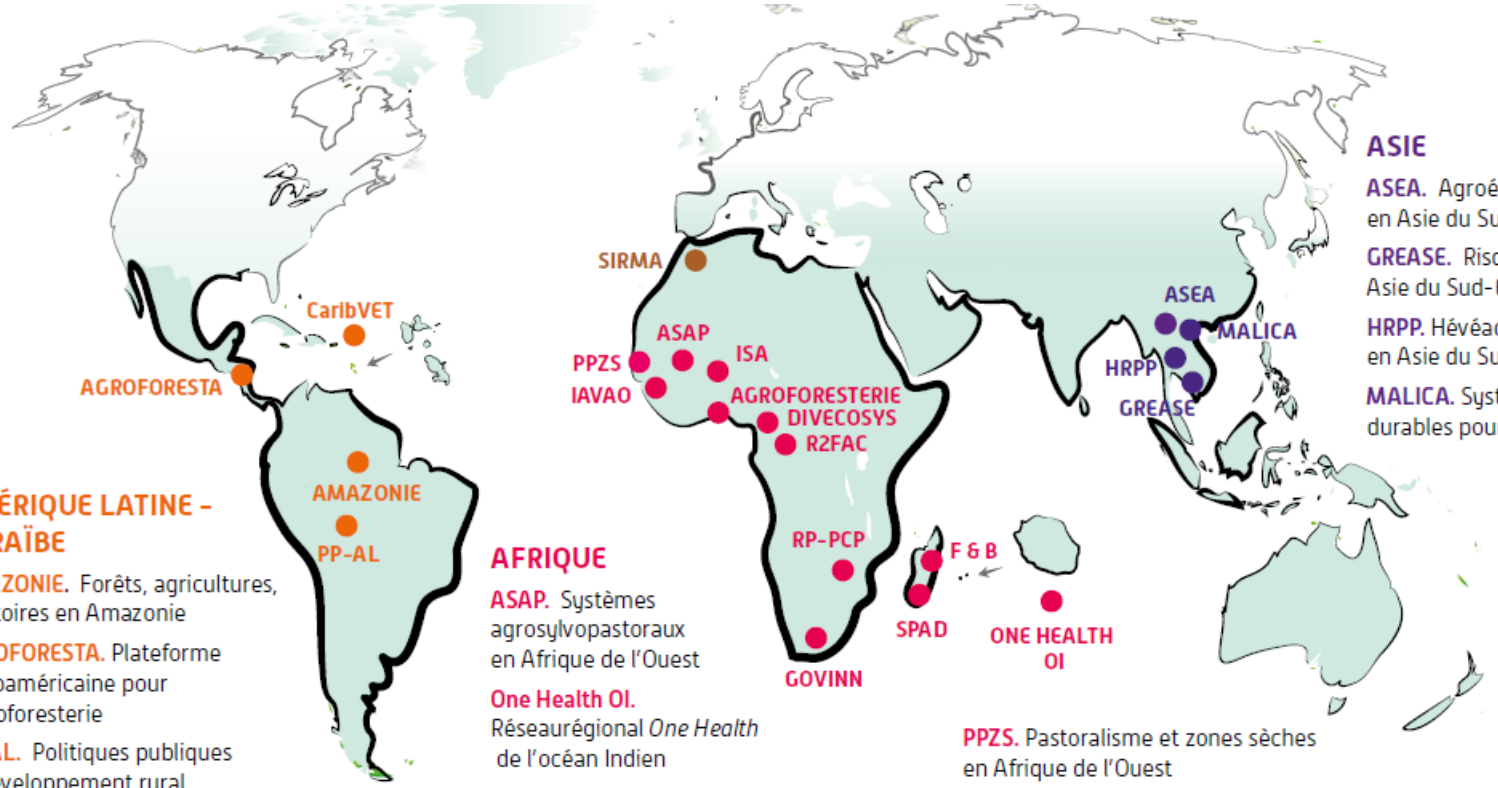

AMÉRIQUE LATINE - CARAÏBE

AMAZONIE. Forêts, agricultures, territoires en Amazonie

AGROFORESTA. Plateforme mésoaméricaine pour l'agroforesterie

PP-AL. Politiques publiques et développement rural en Amérique latine

CaribVET. Réseau caribéen de santé animale et de santé publique vétérinaire.

MÉDITERRANÉE

SIRMA. Systèmes irrigués au Maghreb

AFRIQUE

ASAP. Systèmes agrosylvopastoraux en Afrique de l'Ouest

One Health OI. Réseaurégional *One Health* de l'océan Indien

DIVECOSYS. Gestion agroécologique des bioagresseurs en Afrique de l'Ouest

R2FAC. Forêts d'Afrique centrale

F&B. Forêts et biodiversité à Madagascar

AGROFORESTERIE. Systèmes agroforestiers en Afrique centrale

GOVINN. Politiques publiques et gouvernance en Afrique australe

ASIE

ASEA. Agroécologie en Asie du Sud-Est

GREASE. Risques émergents en Asie du Sud-Est

HRPP. Hévéaculture en Asie du Sud-Est

MALICA. Systèmes alimentaires durables pour les villes en Asie

PPZS. Pastoralisme et zones sèches en Afrique de l'Ouest

RP-PCP. Production et conservation en partenariat en Afrique australe

ISA. Information pour la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest

SPAD. Systèmes de production d'altitude et durabilité à Madagascar

IAVAO. Innovation et amélioration variétale en Afrique de l'Ouest

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité